



**Objectif**  
**Nouvelle Convention Régionale Culture et Santé**  
**Lancement d'une démarche de concertation**

#1 Groupes de travail

**FICHE PROPOSITION # 2**

<b>SIMPLIFIER LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE</b>		
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribuer une enveloppe financière à la structure sanitaire (justificatif des dépenses sur présentation de factures)</li> <li>- Faire confiance aux porteurs engagés et accompagner les nouveaux.</li> </ul>		
<p><b>Porteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires (ARS, DRAC et Région)</li> </ul>		
<p><b>Description</b>  <i>Etapes, conditions, calendrier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS flèche un budget vers les établissements de santé.</li> </ul>	<p><b>Moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression de l'AAP.</li> <li>- Intégration directe à la dotation des établissements de santé d'une somme spécifique allouée à la culture.</li> </ul>	<p><b>Parties prenantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires ARS en tant que financeur.</li> <li>- La DRAC et la Région devant valider cette option.</li> <li>- Les établissements de santé.</li> </ul>

### Points de vigilance du groupe

Quelle place pour les structures culturelles ? Attention, risque de copinage.

Alternative charte des bonnes pratiques.

Veiller qualité des projets et co-portage des projets.

NB : limité à 3 ans existants.

### Points de vigilance d'interSTICES

Souplesse et potentielle pérennité des crédits de cette forme d'attribution mais plusieurs problématiques importantes :

- quid de l'utilisation des enveloppes DRAC et Région, qui ne peuvent être distribuées à l'ARS et donc de la dimension partenariale du programme.
- quid de la logique partenariale et de projet ?
- risque d'allocations budgétaires définies par la taille des établissements et leur masse budgétaire et non par la qualité et la pertinence des projets => Logique projet versus logique fonctionnement.
- difficulté de cadrer le champ de définition de la culture et donc la justesse du périmètre d'utilisation des fonds.

En ce qui concerne la dimension confiance énoncée, il semble que ce soit déjà un facteur de regard dans le cadre des instructions et donc des décisions portées. Néanmoins, cette question d'un ressenti de manque de confiance exprimée ici semble avoir été formulée ailleurs également. Rappelons ici la possibilité de l'accompagnement avant dépôt de projet, qui semble éviter ce sentiment. Il faut néanmoins certainement imaginer d'autres espaces pour la conforter davantage encore.